

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 DECEMBRE 2024

**OBJET : ETUDE PREALABLE AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

**DE 2024-079**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 12

Absents : 39

- dont ayant donné pouvoir : 9

**Votants : 21**

-dont « pour » : 21

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 0

- Non-participations : 0

- Non votants : 0

**Le mardi 17 décembre 2024 à 16h00,**

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le vendredi 13 décembre 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

**Présents :**

ALBERTINI COLONNA Nicolette BERTINI Jean Marcel CASANOVA David	COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine FERRARI Blaise	GUIDICELLI Mathieu ORSONI Pierre ROCCHI Ange Toussaint	TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André VESPERINI Clara
--	---	--	--

**Absents ayant donné pouvoir :**

BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre) BRUSCHINI Pierre (à COgnetti Turchini Catherine) CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent)	GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GIUDICELLI Jean (à Ferrari Blaise)	NASICA Pierre (à Bertini Jean Marcel) ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André)	SALICETI Nicolas (à Albertini Colonna Nicolette) SOUSTRE Frederic (à Casanova David)
---	---	---	---

**Absents :**

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BERNARDI François Albert BRIGNOLE Jean CIATTONI Michel COSTA Jacques	COSTA Lucien FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GUIDICELLI Maria LECA Jacques LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu	MARTINETTI Antoine MORACCHINI Christian NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSINI François PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean Félix PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane POLIDORI Michel	RENUCCI Franck RENUCCI Jean SALVIANI Pierre Paul SARGENTINI François SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine TAFANELLI Jean Baptiste VENTURINI Simon VINCENSINI Augustin
--	---	--	---

SECRETAIRE DE SEANCE : JACQUES ANDRE TOMASINI

**LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 17 DECEMBRE 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.**

Le Président, Monsieur SARGENTINI François étant empêché, il est remplacé par Madame COGNETTI TURCHINI Catherine, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

**Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente** présente au conseil communautaire la nécessité de réaliser une étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement.

Elle expose à l'assemblée que, malgré les récentes annonces sur le sujet, le projet de loi n'a pas encore été présenté à l'assemblée et souhaite être précautionneuse face à l'éventualité du maintien du transfert.

Elle ajoute que cette étude, dans le cas où les compétences seraient maintenues à l'échelon communal, peut être un outil de travail et d'aide à la décision pour les maires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241217-2024-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publié le 20/12/2024 à 14:07

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 12 VOTANTS : 21



En effet, cette étude globalisée pourrait permettre aux communes de disposer d'éléments fiables sans avoir à réaliser des études individuelles.

Elle rappelle qu'il s'agit de l'intérêt même de l'échelon intercommunal.

Elle présente l'offre tarifaire proposée par le cabinet KPMG qui s'élève à 119 760 € H.T.

La 1<sup>ère</sup> Vice- Présidente suggère au conseil communautaire d'adopter le plan de financement présenté, selon les coûts prévisionnels du projet, en sollicitant une participation de l'Agence de l'Eau et de la CdC.

Plan de financement	MONTANT DE L'OPERATION : 119 760 € H.T.
Agence de l'eau 50%	59 880 €
CdC 40%	47 904 €
CCPP 10 %	11 976 €

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire d'en délibérer.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Par 21 voix Pour                      0 Contre                      0 Abstentions                      0 Non-participation

- **D'adopter** le plan de financement quant au projet présenté ci-dessus ;
- **De solliciter** la participation financière de l'Agence de l'Eau et de la CdC ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention ;
- **D'inscrire** au budget général les crédits nécessaires à l'opération ;

*Les signatures sont au registre des délibérations,*

*Omessa, le 17/12/2024*

*Pour Le Président empêché  
Catherine Cognetti Turchini*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241217-2024-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 12      VOTANTS : 21

DELIBERATION N° 2024-079